

**Direction de la Santé Publique**

**REF : CS2013014**

**Signataire : xavier vuillaume**

Séance du Conseil Municipal du 19/12/2013

RAPPORTEUR : Evelyne YONNET

**OBJET : Demande de subvention auprès de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) pour l'année 2013 au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS).  
Reconduction du programme de promotion du bien-être psychique du jeune enfant**

**EXPOSE :**

Il s'agit d'un programme de prévention précoce en santé mentale conduit par l'Atelier Santé Ville pour améliorer les conditions de développement en bonne santé des bébés du quartier Paul Bert et Quatre Chemins grâce à un renforcement de soutien aux jeunes parents. La déclinaison opérationnelle de ce programme consiste en la mise en place :

- de visites à domicile proposées de manière systématique aux femmes enceintes à partir de la 20ème semaine de grossesse
- de deux Accueils Parents Enfants (APE) hebdomadaires
- d'un atelier sociolinguistique pour les mères ne parlant pas le français, avec mode de garde pour leurs enfants
- d'un groupe pluridisciplinaire afin de mutualiser les expériences et permettre une analyse des pratiques professionnelles dans le but d'un accompagnement plus efficient des familles

Pour l'année 2013, la contribution financière pouvant être accordée par l'ACSE concernant ce programme s'élève à 32 500 euros avec versement unique lors de la signature de la convention. Ce projet a été inscrit au BP 2013 et n'entraîne donc pas de dépense supplémentaire au budget communal.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention, permettant ainsi de recevoir la subvention de l'ACSE à hauteur de 32500 euros.

**Direction Générale de la Solidarité / Direction de la Santé Publique**

**Direction de la Santé Publique**

**REF : CS2013014**

**Signataire : xavier vuillaume**

**OBJET : Demande de subvention auprès de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) pour l'année 2013 au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS).  
Reconduction du programme de promotion du bien-être psychique du jeune enfant**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de santé publique ;

Vu la loi n° 2004-806 du 8 août 2004 relative à la politique de santé publique,

Vu le contrat local de santé signé le 20 mars 2012 ;

Considérant que la ville mène depuis plusieurs années des actions de prévention et d'aide à l'accès aux soins ;

Vu le dossier constitué par la direction de la santé publique visant la poursuite d'actions de santé publique en 2013 ;

Considérant que l'ACSE peut apporter un soutien financier à hauteur de 32 500 euros pour ce projet porté par le Pôle promotion de la santé ;

A l'unanimité .

**DELIBERE :**

**AUTORISE** le maire d'Aubervilliers à solliciter auprès de l'ACSE une subvention d'un montant de 32 500 euros pour la suite du programme de promotion du bien-être psychique du jeune enfant.

**APPROUVE** la convention établie à cet effet.

**AUTORISE** le maire à signer.

Imputation budgétaire : 502-74718-12

Le Maire adjoint  
Djamila KHELAF

Reçu en Préfecture le : 27/12/2013

Publié le 24/12/2013

Certifié exécutoire le : 27/12/2013

Le Maire Adjoint  
Djamila KHELAF

